

I N A M I

Institut National d'Assurance Maladie*Invalidité

LETTRE CIRCULAIRE AUX MEDECINS SPECIALISTES QUI PRESCRIVENT DES BAS ELASTIQUES THERAPEUTIQUES, GAINES DE BRAS ET GANTS ELASTIQUES

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Notre email: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél. : 02/739.70.99

Nos références: 1270/OMZ-CIRC/ PRES-2021-1F

Bruxelles, le 15 janvier 2021

Objet

Création de la prescription médicale relative à la délivrance des bas élastiques thérapeutiques pour la jambe, gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques (annexe 94), à partir du 1^{er} février 2021

Cher docteur,

Le Règlement du 16 novembre 2020, publié au Moniteur belge du 1 décembre 2020, crée une prescription médicale pour les bas élastiques thérapeutiques pour la jambe, gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques (annexe 94). Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} février 2021.

Ce document est nécessaire pour prescrire, à partir du 1^{er} février 2021, des bas élastiques thérapeutiques pour la jambe ainsi que des gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques de l'article 27 de la nomenclature (remboursement des bandagistes).

Ce document est disponible sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :

<https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/bandagistes/Pages/formulaires-bandagiste.aspx>

Questions

Si vous avez des questions concernant cette nouvelle prescription, veuillez les envoyer au correspondant susmentionné. Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.
Le Fonctionnaire dirigeant,

Brieuc VAN DAMME

Directeur-général des soins de santé

Avenue de Tervueren 211 B-1150 Bruxelles

Heures d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.